



**Prolongation du délai de dépôt de candidature pour
être membre de l'Académie tunisienne des sciences
des lettres et des arts
Beit al-Hikma
jusqu'au 20 octobre 2016**

**Déclaration de vacance
à l'Académie Tunisienne *Beit al-Hikma***

L'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts *Beit al-Hikma* annonce la vacance de trois (3) postes de membres actifs, résidents en Tunisie et de nationalité tunisienne.

En vertu de l'article 6 du décret n° 2012-1226 du 24 Juillet 2012, « le dossier de candidature pour la qualité de membre actif de l'Académie doit comprendre une liste des publications du candidat, ainsi qu'un aperçu de son curriculum-vitae personnel et scientifique ».

Les candidatures sont adressées au nom du Président de l'Académie, 25 Avenue de la République 2016 Carthage Hannibal, dans un délai ne dépassant pas 20 octobre 2016.

